

Note de service

Destinataire : Tous les utilisateurs de l'interface web SI-PMI et leurs gestionnaires

Expéditeur : **Caroline Hébert**, Chef de service PSL SLSM – DSM

Romain Benoit Crusson, Chef de secteur centrale d'appel - support logiciel-DSM

Date : 30 septembre 2024

Objet : Informations sur l'utilisation de l'interface web SI-PMI (version allégé)

Bonjour,

Dans le cadre de la campagne de Vaccination automnale à venir, il nous fait plaisir de rappeler différents aspects de l'utilisation de l'interface Web SI-PMI afin de soutenir les directions et services impliqués dans la saisie de leurs données de vaccination massive.

1. A qui s'adresse l'interface Web SI-PMI?

L'interface Web SI-PMI est conçue pour une approche massive. Elle s'adresse donc aux directions et services qui administrent des molécules immunisantes, tel que celles contre COVID-19, l'Influenza, le Pneumocoque et le Zona, suite à une directive ministérielle.

Noter que la saisie d'informations en lien avec une vaccination massive est possible via la version lourde de l'application SI-PMI. Par contre, une immunisation effectuée dans le cadre du calendrier vaccinal régulier doit être exclusivement intégrée via la version lourde de l'interface SI-PMI.



2. Comment en obtenir l'accès :

Tous les utilisateurs devront compléter une requête Octopus :

- Nouvelle requête;
- Informatisation du dossier usager;
- Accès : création modification ou retrait des accès;

Dans la requête, remplir tous les champs obligatoires du formulaire. Il est important d'effectuer un choix dans la section application(s) entre la version Web « SI-PMI allégé » et pour la version lourde « SI-PMI-module Immunisation (CLSC seulement) ».

- Soumettre.

Avec l'obtention de votre accès, vous pourrez consulter l'intranet SI-PMI disponible sous le lien suivant : <https://intranetsipmi.santepublique.rtss.qc.ca/intranet/wiki/immuFormation> où sont tenues à jour de nombreuses informations pratiques.

Si votre accès actuel ne vous permet pas de consulter l'intranet SI-PMI, veuillez contacter supportclic.sipmi.cemtl@ssss.gouv.qc.ca en prenant soin de mentionner votre identifiant.

3. Besoins en formations :

- Pour un accès professionnel: Dans la requête Octopus, en indiquant que vous êtes membre d'un ordre, cela vous dirigera directement vers la formation requise. Celle-ci doit être suivie afin d'obtenir votre accès à SI-PMI. Prévoir un période de 40 minutes pour ladite formation #1835 également disponible sur le site de la santé publique ENA. Nous vous recommandons de porter une attention particulière à la section « outils d'aide à la tâche ».
- Pour un accès administratif : Sous approbation de votre demande Octopus par votre gestionnaire, vous aurez accès aux formations et outils de travail des plateformes suivantes :
 - Sur le site de la santé publique ENA : La formation #1068 d'une durée de 1h.
 - Sur l'intranet SI-PMI sous l'onglet « Immunisation » dans la section « formation » :
 - Une séance de formation;
 - Un aide-mémoire saisie massive;
 - Une guide de saisie pour l'interface Web.

4. Rappel important :

Le PIQ stipule que les établissements, organisations et vaccinateurs ont l'obligation de saisir toute vaccination à l'aide des fonctions allégées du SI-PMI dans les 2 jours ouvrables suivant l'administration d'un vaccin, y compris celui contre la grippe.

Merci de l'attention portée à la présente communication.